

Le Grand Conseil a adopté une base légale permettant d'amender en cas de débris jetés par terre

# Fribourg dit non aux déchets sauvages

« NICOLAS MARADAN

**Espace public** » Comme un seul homme, ou presque, le Grand Conseil fribourgeois dit non aux déchets sauvages. Il faut dire que 30% des emballages, vieux mouchoirs et autres mégots de cigarettes ne finissent pas au fond d'une poubelle, mais bien par terre. Alors le parlement sévit: hier matin, il a modifié la loi cantonale sur la gestion des déchets pour permettre des sanctions, notamment des amendes d'ordre dont le montant pourra en principe aller de 40 à 300 francs (le montant définitif sera fixé par le Conseil d'Etat). «Des vaches ingèrent des débris de canettes en aluminium au bord des routes, ce qui les conduit à une mort certaine. Cela vaut bien une amende», assène l'agriculteur Dominique Zamofing (pdc, Posieux).



**«Les commerces et les industries pourraient aussi faire un réel effort»**

Nicolas Repond

Ce nouvel arsenal législatif fait suite à une motion déposée en 2013 par la députée Antoinette Badoud (plr, Le Pâquier-Montbarry) et l'ancien député Didier Castella (plr, Pringy), élu entre-temps au Conseil d'Etat. Ce qui fait dire au démocrate-chrétien Hubert Dafflon (Grolley): «A la base de cette loi, il y a des libéraux-radicaux. Et les libéraux-radicaux n'aiment pas les nouvelles lois. Alors là, s'ils demandent de légiférer, c'est que la situation est grave.» En



Fribourg rejoint la liste des cantons qui se sont déjà munis d'une loi contre les débris sauvages, comme Berne, Vaud, Bâle-Campagne ou la Thurgovie. Charles Ellena

**100 000 francs**

Les frais de nettoyage générés chaque année par les déchets sauvages en ville de Fribourg

**120 amendes**

Le nombre de contraventions infligées en 2016 dans le canton de Berne pour des débris jetés

**30 pour cent**

La proportion d'ordures produites dans l'espace public ne finissant pas au fond d'une poubelle

effet, en Suisse, les frais de nettoyage générés par le *littering* s'élèvent chaque année à 200 millions de francs. Et à l'échelle de la ville de Fribourg, cela représente annuellement environ 100 000 francs. «Le mythe d'une Suisse propre en ordre est en passe d'être écorché», déplore Antoinette Badoud. «Les commerces et les industries pourraient aussi faire un réel effort pour diminuer la quantité d'emballages produits», ajoute le socialiste bullois Nicolas Repond.

Concrètement, les contrôles seront confiés à la police cantonale. Certains employés du Service des forêts et de la faune – les gardes-faune, les surveillants des réserves naturelles – seront également habilités à infliger des amendes, avec néanmoins des pouvoirs limités, de même que les communes qui en feront la demande. A noter que celles-ci pourront à leur tour déléguer cette compétence à des tiers, par exemple à une entreprise de sécurité privée.

Au moment du vote, la nouvelle loi a été validée par 90 suffrages contre une (6 abstentions). La voix discordante, c'est celle de Laurent Dietrich (Fribourg). «Cette loi ne sera pas applicable, car la police cantonale a autre chose à faire que surveiller des gens qui jettent des bouteilles en plastique par terre», estime-t-il.

**D'avantage de prévention**  
Le démocrate-chrétien préfère miser sur la prévention. «Cette loi comprend également un vo-

let de prévention. Le but n'est pas de mettre un policier derrière chaque individu», lui répond Hubert Dafflon. «Et il y a des gens qui sont réfractaires à toute prévention», renchérit la socialiste Erika Schnyder (Villars-sur-Glâne). Son camarade David Bonny (Prez-vers-Noréaz) a proposé que les amendes puissent être remplacées par des heures de travail d'intérêt général sous forme de tâches de nettoyage. Son amendement a toutefois été refusé par 77 voix contre 7 (11 abstentions).

Fribourg rejoint donc la liste des cantons qui se sont déjà munis d'une loi contre les débris sauvages, comme Vaud, Bâle-Campagne ou la Thurgovie. Mais c'est Berne qui fait office de pionnier avec une base légale adoptée il y a bientôt quinze ans. «Les menaces sont peu mises à exécution dans les cantons qui ont déjà légiféré», remarque le conseiller d'Etat Jean-François Steiert. En 2016, seulement 120 amendes ont par exemple été infligées dans le canton de Berne. »

## Oui à l'apprentissage par immersion

**Langues** » Le Grand Conseil a accepté une motion demandant de favoriser l'apprentissage par immersion de la langue partenaire, le français ou l'allemand.

Certes, Fribourg se targue d'être un canton bilingue, avec en tout 22% des écoliers accomplissant leur cursus obligatoire en allemand. Ce qui ne veut pas dire que tous les Welches y maîtrisent à la perfection le *Seislerdütsch*, ni même le *Hochdeutsch*. Hier matin, le Grand Conseil a donc accepté la motion du socialiste Pierre Mauron (Riaz) et du libéral-radical Peter Wüthrich (Domdi-

dier) demandant de faire en sorte, par le biais de la loi scolaire, que l'apprentissage de la langue partenaire soit assuré par des mesures d'enseignement par immersion, à savoir avec un déplacement volontaire des enseignants dans des classes de l'autre langue ou un enseignement de certaines branches dans l'autre langue. «Il n'y a pas de meilleur moyen pour apprendre une langue. Et il faut commencer dès le plus jeune âge», abonde Peter Wüthrich. «Nous devons donner un signal politique clair en faveur du bilinguisme», renchérit Pierre Mauron.

Toutefois, René Kolly (plr, Le Mouret-Ferpicloz) estime que «la législation actuelle permet déjà d'atteindre les buts recherchés par les motionnaires». Il est vrai que, dans le canton de Fribourg, 18 cycles d'orientation et 9 écoles primaires participent déjà à des projets d'immersion, impliquant au total plus d'une centaine de classes. «Le bilinguisme ne se décrète pas, il se construit», relève le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, ministre de l'Instruction publique. «Ce qui est décisif, c'est la motivation et le caractère volontaire de la participation des enseignants»,

ajoute le démocrate du centre moratoise Katharina Thalman-Bolz. Au moment du vote, la motion a néanmoins été validée par 48 voix contre 29 (6 abstentions).

En revanche, par 43 voix contre 29 (3 abstentions), ce même Grand Conseil a refusé hier matin d'attribuer, comme le demandait un mandat émanant du groupe Vert Centre Gauche, un montant de 10 millions de francs, provenant de la part du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) qui revient au canton de Fribourg, à un fonds de promotion du bilinguisme. »

NICOLAS MARADAN

## Fribourg se met en réseau

**Routes** » Les députés fribourgeois ont validé hier l'adhésion du canton à la convention sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier. Cet acte concrétise la création, en partenariat avec Vaud et Genève, d'un établissement autonome de droit public intercantonal chargé de l'entretien des routes nationales sises sur leur territoire respectif. Au total, cela représente quelque 300 kilomètres.

Ce contrat de collaboration est une réponse aux objectifs économiques «toujours plus contraignants» imposés par la Confédération, expose le Conseil d'Etat dans son message. L'Office fédéral des routes demande ainsi aux

trois cantons une réduction des coûts de 3 millions de francs. Un objectif inatteignable sans un réajustement de l'organisation actuelle. «Le but est de gagner en efficacité en renforçant la collaboration», a indiqué le conseiller d'Etat Jean-François Steiert.

**Les véhicules et engins** qui sont actuellement affectés par l'Etat de Fribourg à l'exploitation et à l'entretien des routes nationales seront ainsi transférés à la nouvelle entité. Les collaborateurs de l'Etat, à disposition eux aussi du nouvel établissement, resteront pour leur part soumis à la loi sur le personnel de l'Etat. »

PP